



Médecin du travail

Un métier d'impact,
au cœur de la prévention.

Médecin du travail, c'est quoi son rôle ?

Conseiller des entreprises et de leurs dirigeants, le médecin du travail est la pierre angulaire du suivi de la santé des travailleurs et de l'amélioration des conditions de travail.

Sa mission est exclusivement préventive. Il ne soigne pas, mais veille à ce que le travail n'altère pas la santé physique et mentale des salariés.

Il assure le suivi individuel de la santé

de chaque travailleur tout au long de sa carrière. Il réalise les visites médicales lors de l'embauche, pour le suivi périodique, pour le retour au travail après un arrêt long, ainsi que pour la mi et la fin de carrière. En fonction de la situation, il recommande des aménagements de poste pour permettre le maintien en emploi du salarié ou peut déclarer son inaptitude au poste.

Il pilote l'activité de prévention en réponse aux besoins de son portefeuille d'adhérents. Présent sur le terrain, il analyse les risques professionnels aux postes de travail, propose des actions d'amélioration et accompagne la mise en œuvre d'une démarche de prévention dans l'entreprise.

Il anime son équipe pluridisciplinaire et les professionnels qui la composent, et fait le lien avec les professionnels transverses, notamment pour le maintien en emploi des salariés.



*Mon métier ? Un travail en collectif
et avec de vrais soutiens pour une mission
qui a du sens, au cœur de l'humain
et de la préservation de la santé.*

Ses missions



- **Conseiller et accompagner les employeurs** dans la mise en œuvre de la prévention au sein des entreprises.
- **Piloter l'activité de prévention** en réponse aux besoins et aux attentes des entreprises de son portefeuille d'adhérents.
- **Assurer le suivi individuel de la santé** des salariées (en binôme avec l'infirmier santé travail), selon leur état de santé et leurs expositions professionnelles.
- **Accompagner les parcours professionnels** en recherchant le maintien en emploi des salariés et l'adaptation de leur poste à leur état de santé.
- **Évaluer l'aptitude des salariés** à leur poste de travail et proposer des aménagements de poste si nécessaire.
- **Animer et coordonner** l'équipe santé travail, en lien avec le médecin manager et les autres médecins de l'équipe.
- **Accompagner les représentants** du personnel en participant aux CSE-CSSCT des entreprises adhérentes.

Vivre son métier



Au cœur de l'équipe de prévention

- Une équipe santé travail avec 1 à 3 médecins du travail (**dont un médecin manager**), 1 à 3 infirmiers santé-travail, des assistants médicaux, un conseiller en prévention et un assistant santé sécurité travail (ASST).
- Des outils pour piloter l'activité, analyser les données épidémio du territoire et suivre l'action et l'avancement des entreprises.



En soutien de l'équipe santé travail

- Un pôle ergo-psycho-social en appui pour des diagnostics avancés et un accompagnement spécialisé.
- Une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) pour répondre aux demandes des médecins du travail.
- Des référents métiers et des experts thématiques pour guider les pratiques.



Au-delà de la pratique individuelle

- Des échanges entre pairs lors des réunions métiers pluriannuelles.
- Des groupes projets ouverts pour concevoir des actions et des outils de prévention.



Rémunération et avantages sociaux

- Une progression salariale garantie grâce à une grille et une prime d'ancienneté.
- De nombreux avantages sociaux : accompagnement des mobilités, primes vacances, télétravail possible...

BON À SAVOIR



Travailler au SSTRN, c'est être entouré de vrais moyens pour une communication active, des partenariats utiles, des projets de prévention, des animations collectives innovantes, un support informatique réactif... et une direction opérationnelle de prévention en soutien des équipes.

Compétences

Au-delà du savoir médical et de la connaissance des métiers et des expositions aux risques professionnels, le métier de médecin du travail repose sur des qualités essentielles...

- **Écoute et pédagogie** : savoir expliquer et sensibiliser pour accompagner les salariés et les employeurs.
- **Esprit d'analyse** : comprendre les situations de travail et les situations individuelles, repérer les risques sur le terrain.
- **Esprit d'équipe** : partager l'information, échanger entre pairs, collaborer dans les projets, dynamiser l'équipe.
- **Curiosité** : s'intéresser au terrain, aux métiers, aux évolutions des risques.

Évoluer vers un rôle de médecin manager



Au SSTRN, **chaque équipe santé travail est pilotée par un manager, médecin du travail**, formé au management au sein d'un collectif et appuyé dans cette fonction par un responsable de secteur.

Les médecins managers coordonnent leur équipe et assument des responsabilités organisationnelles et managériales. Ils conservent leur activité médicale sur leur portefeuille d'adhérents, mais se voient accorder un temps dédié à leur fonction de manager.

Chaque médecin du travail peut candidater pour cette fonction de médecin manager.

Formation

➤ Formation initiale

Après les 6 années d'études de médecine, l'étudiant passe le concours de l'internat et peut choisir la spécialité médecine du travail. Il suit alors le **DES de médecine du travail**, une spécialisation de 4 ans comprenant stages en entreprise, prévention des risques, ergonomie, santé publique et droit du travail.

➤ Reconversion

*Médecin, faire évoluer
votre carrière est possible !*

Les médecins généralistes, hospitaliers ou spécialistes peuvent rejoindre la médecine du travail en intégrant un service de prévention et de santé au travail comme collaborateur médecin et en se formant en parallèle pour obtenir un diplôme universitaire de pratique médicale en santé travail.



Guérir, c'est bien.
Prévenir, c'est mieux !

Envie d'un métier utile et concret ?

La prévention, c'est œuvrer ensemble
pour le bien et la santé de tous...
avant qu'il ne soit trop tard !

La vie au SSTRN

➤ Une organisation structurée

Certification niveau 3 (AFNOR SPEC 2217) en 2025.

Méthodologie projet à tous les étages.

Amélioration continue compatible ISO 9001.

➤ Un service engagé et responsable

Engagé dans une démarche RSE globale,

le SSTRN est labellisé THQSE® niveau argent.

Acteur sur son territoire, il développe

de nombreux partenariats et collaborations.

➤ Une organisation participative

La participation collective est l'ADN du SSTRN.

Dans la construction de l'organisation,

du projet de service ou des projets de

prévention, le travail en groupe permet la

participation des salariés. Au sein du comité

de direction, les réflexions et décisions sont

partagées avec des représentants des salariés.

➤ Une politique sociale engagée

La principale richesse du SSTRN, c'est

son capital humain. Du développement

des compétences à l'accompagnement

des carrières, le SSTRN porte une politique

sociale ambitieuse tournée vers l'équité,

l'éthique et la qualité des rapports humains.

➤ Un environnement moderne et dynamique

Les centres SSTRN sont récents

régulièrement modernisés. Le bassin

économique nantais, en Loire-Atlantique

entre métropole, littoral et vignoble, est

un territoire reconnu pour sa qualité de

vie et son attractivité économique.



Rejoignez-nous !

Si vous souhaitez en savoir plus,
si vous désirez faire un stage
ou proposer votre candidature,
contactez-nous !



14 centres de proximité en Loire-Atlantique

+ 24 000 entreprises accompagnées

+ 302 000 salariés suivis

~ 400 collaborateurs



Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4



toute la prévention sur
sstrn.fr/suivez-nous